

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 12 juillet 2021

Date de convocation : 23 juin 2021	Nombre de membres { présents : 16 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 21	
Date d'affichage : 17 juillet 2021	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 16
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } — Décision n° B2021-18

**OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification –
Programme SS du FACÉ 2020 (totalité, progr. ER 2020)**

L'an DEUX MIL VINGT-ET-UN, le DOUZE du mois de JUILLET, lundi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège d'EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 23 juin 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Sylvain LESPINASSE, Mme Marcelle LYONNET, MM. Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Christophe BERTAUD, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Julien DURESSAY, Franck PETITFILS et Bernard LEPIE.

ÉTAIENT ABSENTS : NN.



M. le Président rappelle que, pour le sous-programme SS du FACÉ 2020 (sécurisation) dans le programme d'électrification ER 2020, le Comité, réuni le 28 février 2020, a voté un montant de travaux de 420 000 euros (HT), montant ramené à 391 250 euros (HT) par le Comité le 13 avril 2021.

M. le Président propose au Bureau d'affecter la totalité du montant de travaux permis par la dotation 2020 du sous-programme SS du FACÉ, soit 391 250 euros (HT) aux 18 opérations suivantes dans le programme ER 2020 :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER008-1008	Andilly	La Giloise	19 400
ER008-1009	Andilly	La Haute Brie	8 700
ER008-1010	Andilly	Sérigny	21 600
ER017-1003	Archingeay	Impasse des Lauriers	8 400
ER043-1006	Bernay-St-Martin	Puy Bonnin	10 200
ER098-1006	Chenac-St-Seurin-d'Uzet	Les Cormes	5 000
ER098-1008	Chenac-St-Seurin-d'Uzet	Chez l'Oiseau	5 000
ER098-1011	Chenac-St-Seurin-d'Uzet	La Champagne	800
ER098-1012	Chenac-St-Seurin-d'Uzet	Chez Gautron	3 900
ER110-1019	Clérac	Fradon	3 300
ER110-1024	Clérac	Le Bois de Teurlay	1 500
ER119-1024	Corme-Ecluse	Le Camp	5 300
ER172-1028	Gémozac	Avenue Jules Ferry	168 650
ER211-1001	Loulay	Rue des Meuniers	77 900
ER294-1002	Puyrolland	Bois Ledet	14 100
ER314-1003	St-Césaire	Rue de la Font Martin	2 300
ER365-1007	St-Martin-d'Ary	Du Petit Taillant à Jappeloup	33 100
ER393-1009	St-Romain-de-Benet	Rue de Griffarin	2 100
Total			391 250



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte les propositions qui viennent de lui être présentées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le 2^{ème} Vice-président,
Jean-Luc FOURRÉ*